

**« SERENITY »
73 – BARBY**

**NOTICE DESCRIPTIVE
ARRETE DU 10 MAI 1968
- LOGEMENTS ACCESSION -**



Image non contractuelle

ICADE PROMOTION
Immeuble OPEN
27, avenue Camille Desmoulins
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Architectes : TOMASINI DESIGN
Adresse : 7 Rue Voltaire – 38 000 GRENOBLE

NOTICE DESCRIPTIVE

Notice descriptive prévue par l'article R-261-13 du C.C.H. et publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968. (JO – 29 juin 1968).

Les caractéristiques techniques sont définies par :

- la présente notice,
- les normes AFNOR d'application obligatoire,
- les Documents Techniques Unifiés (DTU),
- les règles de construction et de sécurité en vigueur à la date du dépôt du permis de construire de l'opération,
- la conformité à la Réglementation Thermique (RT2012) et à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA).

Cette opération bénéficiera du label NF Habitat référentiel 3.3 et du label E+C-, délivré par CERQUAL (organisme certificateur).

Seront admises de plein droit, toutes modifications de structure (tel qu'ajout ou suppression de poteaux, murs ou poutre en béton) et de l'agencement intérieur et extérieur (tel que déplacement de gaines techniques, caisson, soffite ou faux-plafond, etc..) ayant pour but de résoudre un problème technique ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble et qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur, en accord avec l'Architecte.

Le constructeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, ou en cas de force majeure ou cause légitime, notamment :

- Arrêt de fabrication, défaut d'approvisionnement ou retard d'approvisionnement d'un matériau,
- Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré etc.
- Et plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle dispositions de prestations prévues

Le tout, à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur.

En outre, l'acquéreur ne pourra, en aucun cas, ce qu'il reconnaît expressément, réclamer, au cas où il est écrit qu'une prestation est prévue avec une variante, l'une ou l'autre de la prestation ; car si cette disposition a été exprimée, c'est qu'elle correspond à un impératif technique.

Le client reconnaît cette clause comme essentielle, sans laquelle le constructeur n'aurait pas contracté.

SOMMAIRE

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	5
1.1	INFRASTRUCTURE.....	5
1.2	MURS ET OSSATURES	5
1.3	PLANCHERS.....	6
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION	6
1.5	ESCALIERS ET PALIERS D'ETAGE	7
1.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	7
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	8
1.8	TOITURES.....	8
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	9
2.1	SOLS ET PLINTHES.....	9
2.2	REVETEMENTS MURAUX (autres que les enduits, peintures, papiers peints)	10
2.3	PLAFONDS (sauf peintures)	10
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES	10
2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE	11
2.6	MENUISERIES INTERIEURES.....	11
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	12
2.8	PEINTURE, PAPIERS, TENTURES.....	13
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS.....	14
3	ANNEXES PRIVATIVES.....	19
3.1	CAVES, CELLIERS, GRENIERS	19
3.2	BOX ET PARKINGS COUVERTS	20
3.3	PARKINGS EXTERIEURS.....	21
4	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS.....	21
4.1	HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE ET SAS D'ACCES.....	21
4.2	PALIERS ET CIRCULATIONS ETAGES ET RDC	22
4.3	CIRCULATION DU SOUS-SOL, SAS PARKING RDC.....	23
4.4	CAGES D'ESCALIERS	24
4.5	LOCAUX COMMUNS, LOCAUX TECHNIQUES.....	25
4.6	LOCAUX SOCIAUX	25
4.7	LOCAUX TECHNIQUES.....	25
4.8	CONCIERGERIE.....	26
5	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	27
5.1	ASCENSEURS.....	27
5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE.....	27

5.3	TELECOMMUNICATION	28
5.4	EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	28
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	28
5.6	ALIMENTATION EN EAU	28
5.7	ALIMENTATION GAZ	29
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	29
5.9	ALARMES TECHNIQUES	29
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AU BATIMENT ET LEURS EQUIPEMENTS	29
6.1	VOIRIE ET PARKING.....	29
6.2	CIRCULATIONS DES PIETONS	30
6.3	ESPACES VERTS.....	30
6.4	AIRE DE JEUX	30
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR	31
6.6	CLOTURES	31
6.7	RESEAUX DIVERS.....	31

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles :

Fouilles en pleine masse avec évacuation des terres excédentaires.

1.1.2 Fondations :

Les fondations de tous les ouvrages des bâtiments seront réalisées conformément aux études de sols et à l'étude de structure.

1.1.3 Plancher bas sous-sol :

Dallage du parking en béton armé, aspect surfacé réalisé conformément aux études de sols et à l'étude de structure.

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 Murs des sous-sols :

1.2.1.1 Murs périphériques du sous-sol :

Murs réalisés en béton armé conformément à l'étude de structure.

Emulsion bitumineuse extérieure appliquée sur les parois donnant sur les stationnements, étanchéité par complexe monocouche soudé sur les parois donnant sur les locaux techniques et les cages d'escaliers, non compris les parois réalisées par passes pour soutènements de la parcelle.

Finition intérieure : béton brut

1.2.1.2 Murs de refends du sous-sol :

Murs réalisés en béton armé, épaisseur suivant l'étude de structure.

Finition : béton brut.

1.2.2 Murs de façades :

Murs réalisés en béton armé conformément à l'étude de structure.

Revêtements de façades avec isolation thermique extérieur d'épaisseur adaptée à l'étude thermique recouvert d'un enduit mince, suivant plans architecte

Murs pignons :

Dito 1.2.2

1.2.3 Murs mitoyens :

Sans objet

1.2.4 Murs extérieurs divers :

Sans objet

1.2.5 Murs de refends :

Murs réalisés en béton armé, ou maçonnerie parpaing, épaisseur suivant l'étude de structure.

1.2.6 Murs ou cloisons séparatifs :

Entre locaux privatifs contigus : Murs réalisés en béton armé ou maçonnerie, complexe isolant de nature adaptée selon les études de structure et acoustique.

Entre locaux privatifs et autres locaux : Murs réalisés en béton armé ou maçonnerie, complexe isolant de nature adaptée selon les études de structure, thermique et acoustique.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étages courants :

Dalles pleines en béton armé suivant les études de structure et acoustique.

Elles recevront dans les logements et dans les circulations une chape flottante avec interposition d'un résilient acoustique.

1.3.2 Plancher sous terrasse :

Dalles pleines en béton armé suivant les études de structure

De plus ils recevront une isolation épaisseur suivant l'étude thermique.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés :

Idem 1.3.1.

1.3.4 Plancher sur locaux non chauffés :

Idem 1.3.1.

De plus ils recevront au droit des logements une isolation disposée au-dessus et/ou au-dessous des planchers suivant les études thermiques et acoustique

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales :

Cloisons à ossature métallique avec une plaque de plâtre de part et d'autre d'une épaisseur totale de 72 mm.

Les joints entre les panneaux seront réalisés par des bandes collées et enduites.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service :

Dito 1.4.1 avec parement hydrofuge au droit des cloisons soumises aux projections d'eau.

1.5 ESCALIERS ET PALIERS D'ETAGE

1.5.1 Escaliers d'accès aux paliers d'étages :

En béton armé, de type droit ou hélicoïdal tournant simple ou double, avec marches et contremarches dressées pour recevoir une peinture de sol. Les escaliers seront désolidarisés des structures verticales. Les escaliers recevront également les prestations réglementaires aux normes PMR (nez de marches anti-dérapantes, contraste visuel, bandes podotactiles, etc...)

1.5.2 Escaliers d'accès au sous-sol :

En béton armé, de type droit ou hélicoïdal tournant simple ou double, avec marches et contremarches dressées pour rester brut de finition. Les escaliers seront désolidarisés des structures verticales. Les escaliers recevront également les prestations réglementaires aux normes PMR (nez de marches anti-dérapantes, contraste visuel, bandes podotactiles, etc...)

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble :

Selon nécessité, conduits maçonnés ou préfabriqués de désenfumage pour les paliers d'étage, conformément aux dispositions réglementaires.

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble :

La ventilation des logements sera de type mécanique contrôlée (VMC).

Pour les bâtiments B et C, la VMC sera collective : Les bouches d'extraction implantées dans les pièces humides seront raccordées aux conduits métalliques galvanisés placés à l'intérieur des gaines techniques des logements. Les moteurs de VMC seront placés dans les combles ou sur les toitures terrasses.

Pour le bâtiment A, la VMC sera individuelle, Les bouches d'extraction implantées dans les pièces humides seront raccordées, en gaines souples isolées, à un groupe de VMC individuel propre à chaque logement, situé en combles.

1.6.3 Conduits d'air frais :

Selon les locaux les conduits d'air frais seront métalliques ou maçonnés.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie :

Sans objet.

1.6.5 Ventilation de la sous-station collective :

Ventilation naturelle avec VH et VB en façade

1.6.6 Ventilation des parkings :

Conduits maçonnés avec ventilation naturelle conforme à la réglementation en vigueur

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales :

Les chutes d'eaux pluviales des toitures en pente et toitures terrasses seront en zinc ou en aluminium et seront mis en œuvre en façades, suivant plans de façades architectes.
Pour les balcons, les évacuations seront de type « trop-plein ».

1.7.2 Chutes d'eaux usées et eaux vannes :

Les chutes d'eaux usées et eaux vannes seront en PVC.

1.7.3 Canalisations en sous-sol et sous dallage :

Les canalisations en sous-sol seront en PVC. Elles chemineront en apparent et pourront transiter par les parties privatives (place de parking, boxes).

Les réseaux sous dallage seront en PVC.

1.7.4 Branchements aux égouts :

Les eaux usées et les eaux vannes seront raccordées au réseau public conformément à la réglementation et aux exigences du concessionnaire.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires :

Charpente : En bois, fermettes industrielles ou traditionnelles.

Couverture : Bac acier selon plans architecte.

Le plafond sous charpente sera réalisé en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique ou en plancher béton.

1.8.2 Etanchéité et accessoires :

1.8.2.1 Terrasses inaccessibles :

Etanchéité par complexe multicouches : élastomère sous avis technique, avec isolation thermique pour les terrasses situées au-dessus de pièces chauffées. La protection de l'étanchéité sera de type auto-protégée ou végétalisée selon plans architecte.

1.8.2.2 Terrasses accessibles :

Étanchéité par complexe multicouches : élastomère sous avis technique, avec isolation thermique pour les terrasses situées au-dessus de locaux chauffés. La protection de l'étanchéité sera assurée par des dalles sur plots finition ciment lissé.

1.8.2.3 Terrasses Jardins à RDC :

Étanchéité par complexe multicouches avec système de drainage associé, protection par terre végétale et engazonnement, suivant plans masses.

1.8.3 Souches de désenfumage, ventilation et conduits divers :

Les souches seront réalisées en maçonnerie enduite ou en tôle laquée.

Le désenfumage de la cage d'escalier sera assuré par un lanterneau situé en partie haute avec un organe de commande conforme à la réglementation.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

Choix des matériaux dans la gamme « IMAGINATION » d'Icade Promotion ou équivalent.

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales :

Carrelage en grès émaillé format 45 x 45 cm de marque ARTE ONE référence IRON, INFINITY ou ILOT, ou de marque DECOCERAM référence LIMBO ou CHILL, ou équivalent, dans les séjours, entrées, celliers et dégagements des logements.

Carrelage collé sur chape flottante avec interposition d'un résilient acoustique.

Les plinthes seront en carrelage assorti.

Revêtement stratifié 7mm de chez BERRY ALLOC référence FIRSTLINE PRO en pose flottante sur résilient acoustique avec plinthes assorties de 7 cm de hauteur dans les chambres.

Barre de seuil ou cornière d'arrêt aux changements de nature de revêtements de sols.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces humides :

2.1.2.1 Cuisine, salle de bain, salle d'eau, wc

Carrelage en grès émaillé format 45 x 45 cm de marque ARTE ONE référence IRON, INFINITY ou ILOT, ou de marque DECOCERAM référence LIMBO ou CHILL, ou équivalent.

Carrelage collé sur chape flottante avec interposition d'un résilient acoustique.

Les plinthes seront en carrelage assorti.

2.1.3 Sols des balcons et loggias :

Béton brut suivant plans.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que les enduits, peintures, papiers peints)

2.2.1 **Revêtements muraux des pièces humides :**

Faïence murale format 20x40 cm référence PEPS, ILOT ou IRON de marque ARTE ONE ou format 25x40 cm référence INFINITY ou COLORS de marque ARTE ONE ou référence LIMBO de marque DECOCERAM, ou équivalent

Dans la salle d'eau

Au droit du receveur de douche : faïence sur 2 ou 3 côtés suivant plans, jusqu'à sous dalle ou sous faux plafonds selon plans.

Dans la salle de bain

Au droit de la baignoire : faïence sur 2 ou 3 côtés jusqu'à sous dalle ou sous faux plafonds selon plans, compris tablier de baignoire avec trappe de visite.

2.2.2 **Revêtements muraux des autres pièces :**

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au paragraphe 2.5.

2.3 PLAFONDS (sauf peintures)

2.3.1 **Plafonds des pièces intérieures :**

Les plafonds seront en béton ou en plaque de plâtre. Finition en peinture décrite au paragraphe 2.5.

2.3.2 **Plafonds des séchoirs :**

Sans objet.

2.3.3 **Plafonds des loggias :**

Sans objet

2.3.4 **Sous-faces des balcons :**

Préparation des supports recouverts de 2 couches de peinture pliolite, teinte au choix de l'architecte.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 **Menuiseries extérieures des pièces principales :**

Menuiseries extérieures en PVC de couleur blanche ouvrant à la française, dimensions suivant plans architectes.

Double vitrage conforme aux études thermiques et acoustiques.

2.4.2 **Menuiseries extérieures des pièces de service :**

Dito 2.4.1.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE

2.5.1 Pièces principales :

Toutes les fenêtres et portes fenêtres des pièces principales seront équipées de volets roulants PVC blanc pour les châssis de largeurs inférieures à 1.60m et aluminium pour les châssis de largeurs supérieures à 1.60m.

La fermeture des volets roulants sera électrique avec interrupteur positionné au droit de la menuiserie. Les coffres de volets roulants seront positionnés côté intérieur en apparent et de couleur blanc.

2.5.2 Pièces de service :

Les fenêtres des salles de bain ne recevront pas de volet roulant mais seront en vitrage opalescent.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis :

Huisseries et bâtis bois pour toutes les portes de chez KEYOR ou équivalent.
Bâtis en bois ou métalliques pour les trappes de visite des gaines techniques.

2.6.2 Portes intérieures :

Portes isoplans alvéolaires lisses à recouvrement finition à peindre au lot peinture de type PREMABOIS ICE de chez KEYOR ou référence ALVEO PLANE-REC de marque HUET ou équivalent.
Béquillage double sur rosaces.
Ferrage par paumelles apparentes.
Pour les portes d'accès aux WC, salles de bains, salle d'eau : bec de cane à condamnation, avec décondamnation extérieure.
Pour les portes des chambres : serrure à clé.

2.6.3 Impostes en menuiseries :

Sans objet.

2.6.4 Porte palière :

Les portes palières intérieures seront en bois à âme pleine, classement anti-effraction BP1, avec microviseur, à peindre, ou montées sur huisseries métalliques avec habillage bois coté couloir.
Les portes d'entrée du bâtiment A donnant sur l'extérieur auront un parement métallique finition peinture.

Béquillage double sur plaque. Ferrage par paumelles apparentes. Serrure 3 points, classée A2P* de marque VACHETTE ou équivalent, cylindre européen avec carte de propriété et clés sur organigramme permettant également l'ouverture des portes des parties communes (accès sous-sol, local vélos)
Seuil à la suisse en bois verni ou aluminium.

Butée de porte
Microviseur.

2.6.5 Portes de placard :

Les portes de placards seront en panneaux agglomérés de 10mm d'épaisseur finition Frêne Blanc de marque SOGAL ou équivalent.

Les portes de placards feront toute la hauteur de la pièce :

- Si largeur < 1.00 m : portes battantes
- Si largeur > 1.00 m : portes coulissantes

2.6.6 Portes de locaux de rangement :

Dito 2.6.2.

2.6.7 Moulures et habillages :

Encadrements des huisseries incorporées dans le gros œuvre avec couvre-joint sapin à peindre.

2.6.8 Escalier bois des duplex :

Les logements en duplex recevront un escalier intérieur en hêtre ou en sapin au choix de la Maîtrise d'Ouvrage.

Les marches, limons, poteaux seront en bois. Mise en place de contremarches si présence d'un local sous l'escalier suivant plan de vente.

Le garde-corps sera constitué de barreaudage inox verticaux, d'espacement réglementaire.

Si nécessité d'un garde-corps sur le palier d'arrivée, celui-ci sera de même composition que l'escalier.

Pose de mains courantes en bois lamellé collé suivant réglementation.

Finition par vernis incolore.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps :

Garde-corps avec ossature métallique galvanisé ou laqué selon cas, et remplissage par barreaudages bois traité par saturateur ou par vitrage opalescent.

2.7.2 Grille de protection des baies :

Sans objet

2.7.3 Ouvrages divers :

Les séparatifs de balcons ou terrasses, d'une hauteur minimale de 1,80 m, seront réalisés en lames ou tasseaux bois ou tout autre matériau conformément aux plans architecte.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis :

2.8.1.1 Sur menuiseries extérieures bois :

Sans objet

2.8.1.2 Sur fermetures et protections :

Sans objet

2.8.1.3 Sur serrureries :

Application d'une protection antirouille et deux couches de peinture laquée usine ou finition par galvanisation suivant cas

2.8.2 Peintures intérieures :

2.8.2.1 Sur menuiseries :

Préparation des supports, deux couches de peinture blanche acrylique.

2.8.2.2 Sur murs :

- Pièces sèches : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche mate velours.
- Pièces humides : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche satinée.

2.8.2.3 Sur plafonds :

- Pièces sèches : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche mate velours.
- Pièces humides : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche mate

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers :

Préparation du support, deux couches de peinture blanche acrylique.

2.8.3 Papiers peints :

Sans objet.

2.8.4 Tentures :

Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers :

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie :

Il n'est pas prévu d'équipement dans la cuisine. Attentes bouchonnées eau froide, eau chaude et évacuation.

Toutefois l'acquéreur aura la possibilité de choisir sans incidence financière l'option suivante :

- *Fourniture et pose d'un évier en inox 18/10^e avec vidage à bouchon, 1 ou 2 bacs, 1 égouttoir avec réservation pour machine à laver ou pas, suivant plan architecte. Cet évier sera équipé d'un mitigeur*
- *Fourniture et pose d'un meuble sous évier en panneau mélaminé blanc 3 portes pour les modèles sans emplacement LV ou 1porte + 1 joue latérale pour les modèles avec emplacement LV (suivant plans architecte).*
- *Fourniture et pose au-dessus de l'évier de faïence blanche format 20x20 cm en crédence sur 0.60m de hauteur y compris retours si celui-ci est placé dans un angle.*

Le choix de cette option devra être validée par l'acquéreur lors de l'élaboration de la fiche de choix chez **ICADE PROMOTION**

2.9.1.2 Appareils et mobilier :

Sans objet.

2.9.1.3 Evacuation des déchets :

Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge :

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie :

2.9.2.1 Distribution d'eau froide :

Colonnes montantes accessibles en parties communes ou en gaines dans les logements, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose éventuelle de compteurs (abonnement et pose à la charge de la copropriété).

Pour chaque distribution de logement : Distribution par canalisations, en tube polyéthylène réticulé, cuivre ou multicouche, sous fourreaux, clapet anti-retour et robinet d'arrêt.

Remontées des alimentations des appareils sanitaires en apparent ou encastré (suivant cas)

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage :

Production d'eau chaude collective, colonnes montantes accessibles en parties communes ou en gaines dans les logements, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose éventuelle de compteurs individuels (abonnement et pose à la charge de la copropriété).

Pour chaque distribution de logement : Distribution par canalisations, en tube polyéthylène réticulé, cuivre ou multicouche, sous fourreaux, clapet anti-retour et robinet d'arrêt

Remontées des alimentations des appareils sanitaires en apparent ou encastré (suivant cas)

2.9.2.3 Production d'eau chaude collective :

La production d'eau chaude sera assurée au moyen de ballon tampon ECS, en sous-station collective, raccordée au réseau de chauffage urbain.

2.9.2.4 Evacuations :

Chaque appareil sanitaire sera raccordé au réseau d'évacuation par un siphon. Les canalisations d'évacuation des appareils sanitaires seront réalisées en tuyaux PVC rigide apparents.

2.9.2.5 Gaz :

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente :

Pour chaque logement : 1 branchement lave-vaisselle dans la cuisine, 1 branchement lave-linge dans la cuisine ou dans la salle de bain ou autre suivant plan de vente.

2.9.2.7 Appareils sanitaires :

- Baignoire en acier émaillé, acrylique, ou résine de synthèse dimensions 170X70 cm (suivant logements et suivant plans de vente)
- Receveur de douche en céramique, acrylique ou résine de synthèse dimensions 120X90 (suivant logements et plans de vente).
- Meuble simple ou double vasque (suivant plans de vente) sur pieds avec plan vasque céramique ou résine de synthèse blanc, 2 portes en panneau stratifié (3 ou 4 coloris au choix suivant gamme), miroir grande hauteur et appliques lumineuses à LED (1 pour modèle simple vasque et 2 pour modèle double vasque), largeur suivant plans de vente.
- WC suspendu avec bâti support et abattant double.

2.9.2.8 Robinetterie :

- Robinetterie : Mitigeur tête céramique sur tous les appareils sanitaires.
- Douchette IDEALRAIN 1 jet sur barre verticale chromée avec support coulissant.

2.9.2.9 Accessoires divers :

Robinet de puisage pour les terrasses des logements en RdC avec jardin et en attique

2.9.3 **Equipements électriques :**

2.9.3.1 Type d'installation :

L'installation sera conforme à la nouvelle norme NF C 15 100.

Elle sera de type encastrée, canalisations en fils de cuivre sous fourreaux dans les planchers, murs et cloisons, avec pour origine la gaine technique logement comprenant le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuits affectés et du coffret de communication.

L'appareillage électrique sera de type ODACE blanc de chez SCHNEIDER.

2.9.3.2 Puissance :

Selon les notes de calculs du bureau d'études.

2.9.3.3 Equipements de chaque pièce :

Tableau des équipements

<u>Entrée et dégagement</u>	<ul style="list-style-type: none"> – 1 (ou 2) douille DCL centrale sur interrupteur simple allumage, va-et -vient ou bouton poussoir, ou autre suivant configuration de l'appartement concerné – 1 tableau d'abonné – 1 tableau de communication Grade 3 TV avec contrôleur WISER HOME HUBR (passerelle IP : pré-équipement logement connecté), y compris liaison filaire vers vanne 2 voies motorisée du chauffage – 1 carillon intégré au moniteur intérieur vidéophone – 1 moniteur vidéophone, sauf dans les logements du bâtiment A – 1 PC 10/16A 2P+T (pas de prise si S < 4 m² dans les dgts)
<u>Séjour</u>	<ul style="list-style-type: none"> – 1 (ou 2) douille(s) DCL centrale sur simple allumage ou va-et-vient ou autre suivant configuration de l'appartement concerné – 5 PC 10/16A 2P+T minimum (1 PC par tranche 4 m²) dont 1 PC 10/16 2P+T à hauteur à l'entrée de l'unité de vie (accessibilité handicapé) – 2 prises RJ45 multimédias dédiée TV, téléphone ou informatique
<u>Chambres</u>	<ul style="list-style-type: none"> – 1 douille DCL centrale sur simple allumage, ou va-et-vient (dans chambre principale des logements séniors uniquement) – 3 PC 10/16A 2P+T, – 1 PC 10/16 2P+T à hauteur pour accessibilité handicapé (dans chambre PMR), – 1 prise RJ45 multimédias dédiée TV, téléphone ou informatique à côté d'une prise de courant 10/16A 2P+T.
<u>Cuisine</u>	<ul style="list-style-type: none"> – 1 douille DCL en plafonnier + 1 DCL (logements en accession) ou réglette étanche classe II (logements locatifs sociaux), en applique au-dessus de l'évier sur interrupteur double allumage ou autre suivant configuration de l'appartement concerné – 1 PC 10/16 2P+T à hauteur à l'entrée de l'unité de vie (accessibilité PMR) – 1 PC 10/16A 2P+T standard pour le réfrigérateur – 1 PC 10/16A 2P+T standard pour la hotte (H : 200 cm)

	<ul style="list-style-type: none"> – 4 PC 10/16A 2P+T à hauteur au-dessus du plan de travail (3 si S<4m²) – 1 PC 10/16A spécialisée lave-linge (ou/et SdB/Placard Technique ou buanderie suivant configuration) – 1 PC 10/16A spécialisée pour lave-vaisselle – 1 PC 10/16A spécialisée pour four – 1 sortie de câble 3G 6 mm² 32A+T pour cuisson
<u>Salle de Bain</u>	<ul style="list-style-type: none"> – 1 douille DCL classe II et IPx4 en plafonnier + 1 (configuration simple vasque ou lavabo sur colonne) ou 2 (configuration double vasques) attente(s) pour luminaires en applique au-dessus du miroir sous boîte encastré avec plaque d'obturation type sortie de câble en applique, sur interrupteur double allumage (hors volume 2) ou autre suivant configuration, – <u>En SdB adaptable PMR</u> : 1 PC 10/16 2P+T à hauteur pour accessibilité PMR (hors volume 2), – 1 PC 10/16 2P+T à hauteur à côté du lavabo (hors volume 2), – 1 PC 16A spécialisée pour lave-linge selon cas (hors volume 2)
<u>WC</u>	<ul style="list-style-type: none"> – 1 douille DCL centrale en plafonnier ou en applique, suivant configuration, sur simple allumage, – 1 PC 10/16 2P+T à hauteur pour accessibilité PMR (WC PMR uniquement)
<u>Terrasse / Balcons (sur séjour)</u>	<ul style="list-style-type: none"> – 1 applique décorative LED sur simple allumage lumineux à l'intérieur du logement – 1 PC 2x10/16A + T encastrée étanche pour les logements en accession uniquement

2.9.3.4 Sonnerie de portes palières :

Bouton-poussoir sur le palier et sonnerie intégrée au tableau d'abonné ou ramenée sur le moniteur intérieur du portier vidéophone

2.9.3.5 Domotique

Pré-équipement (câble torsadé grade 3S) dans chaque logement permettant la mise en place ultérieure de solutions domotiques composé de :

- Prises de communication suivant tableau de répartition du paragraphe 2.9.3.3.
- Tableau de communication permettant d'intégrer une box opérateur (à la charge de l'acquéreur)

Installation domotique :

- Gateway (passerelle IP) dans le tableau d'abonné ou à proximité
- Thermostat connecté permettant la gestion du chauffage (1 zone) en local et à distance via smartphone ou tablette (non fournis).

Les équipements domotique seront de marque SCHNEIDER.

La mise en service et l'installation de la passerelle IP et du thermostat connecté ainsi qu'une formation par un prestataire spécialisé mandaté par ICADE seront effectuées un mois après la livraison sous réserve de la présence dans le logement d'une connexion internet Wi-Fi à la charge de l'occupant.

Cette installation permettra à l'acquéreur d'ajouter, en option ou après livraison, d'autres fonctionnalités domotiques compatibles avec le matériel déjà installé comme, la gestion des volets roulants, la gestion des lumières, installation vidéo, assistant vocal...

2.9.4 Chauffage / cheminées / Ventilations :

2.9.4.1 Type d'installation :

Sous-station collective raccordée au réseau de chauffage urbain.

2.9.4.2 Température garantie dans les diverses pièces par température extérieure minimale de -11° :

Les pièces d'eau pourront être chauffées à 21° et les autres à 19°.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur :

Les puissances des appareils d'émission de chaleur seront conformes à l'étude thermique et à la note de calcul des déperditions de l'opération.

Les appareils d'émission de chaleur seront des radiateurs à eau chaude en panneau acier thermo laqué blanc équipés de robinets à têtes thermostatiques (sauf dans la pièce accueillant le thermostat d'ambiance)

Dans les salles de bain et salles d'eau, il sera installé un sèche-serviette électrique.

Les dimensions et puissances seront conformes à l'étude thermique.

2.9.4.4 Conduits de fumée dans le logement :

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation :

L'installation collective (pour les bâtiments Bet C), ou individuelle (pour le bâtiment A) d'extraction de l'air vicié comprendra un caisson d'extraction, un réseau aéraulique des bouches d'extraction dans les pièces humides des logements.

Les bouches d'extraction seront conformes à la note de dimensionnement et à l'étude thermique.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais :

Les prises d'air frais pour la ventilation seront assurées par des grilles d'entrée d'air implantées soit dans les coffres de volets roulants, soit dans les menuiseries extérieures.

Les prises d'air frais seront conformes à la note de dimensionnement et à l'étude thermique.

2.9.5 Equipements intérieurs des placards :

2.9.5.1 Placards :

Aucun aménagement de placard de prévu.

2.9.5.2 Pièces de rangement (dressing) :

Sans objet.

2.9.6 Equipements de télécommunications :

2.9.6.1 Radio TV :

Voir en 2.9.3.3. Le tableau des équipements.

2.9.6.2 Téléphone :

Voir en 2.9.3.3. Le tableau des équipements.

2.9.6.3 Accès à l'immeuble :

Pour Bâtiments B et C : Accès au hall de l'immeuble par contrôle d'accès conforme à la réglementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Avec platine de rue à défilement + lecteur VIGIK côté accès principal, et uniquement lecteur VIGIK sur entrée secondaire du bâtiment B. moniteur couleur dans l'entrée de chaque logement

Pour faciliter l'accès des résidents et la distribution du courrier, l'ouverture de ces portes pourra également s'effectuer avec un lecteur de proximité Vigik. Le nombre de badge fourni par logement sera le même que la typologie du logement correspondant, avec un minimum de 2 badges.

Pour le bâtiment A : pas de contrôle d'accès car pas d'espaces communs avant d'entrer dans les logements.

2.9.7 Autres équipements :

Sans objet.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

3.1.1 Murs et cloisons :

Sans objet.

3.1.2 Plafonds :

Sans objet.

3.1.3 Sols :

Sans objet.

3.1.4 Portes d'accès :

Sans objet.

3.1.5 Ventilation naturelle :

Sans objet.

3.1.6 Equipement électrique :

Sans objet.

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

Certaines places de parking seront boxés avec porte basculante à commande manuelle, suivant plans architectes, d'autres seront ouvertes.

3.2.1 Murs et cloisons :

Murs et cloisons en béton ou maçonnerie finition brut.

3.2.2 Plafonds :

Béton brut et/ou isolation thermique suivant réglementation.

3.2.3 Sols :

Marquage au sol des emplacements des places ouvertes par peinture.

Marquage au sol des places adaptées pour personnes à mobilité réduite par peinture.

Numérotation des emplacements au pochoir au sol ou au mur.

Dallage en béton surfacé.

3.2.4 Portes d'accès :

3.2.4.1 Portes intérieures :

Portes à âme pleine peinte avec isolation au feu conforme à la réglementation.

3.2.4.2 Porte d'accès voiture :

Porte automatique basculante avec tablier habillé d'une tôle d'acier thermolaquée, commandée par télécommande.

Fourniture d'une télécommande pour chaque place.

3.2.5 Ventilation naturelle :

Ventilation naturelle, dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air en fonction du nombre de places, conformément à la réglementation.

3.2.6 Equipement électrique :

Eclairage par luminaire à LEDS étanches déclenchés par détection de présence.

Blocs de sécurité autonomes disposés suivant réglementation.

3.2.7 Recharge véhicule électrique

Les emplacements de parkings seront pré-équipés d'un fourreau ou chemin de câble en partie centrale permettant le raccordement électrique entre la place de parking et le local recevant le compteur divisionnaire suivant plan.

Le câble de raccordement, la borne de recharge et le compteur divisionnaire restent à la charge de l'acquéreur et soumis au règlement de copropriété.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sols :

Revêtement minéral type enrobés ou perméable type parking végétalisé.

3.3.2 Délimitation au sol :

Marquage peinture routière sur enrobés ou délimitation en pavés sur parking végétalisé.

3.3.3 Système de repérage :

Numérotation par peinture de sol.

3.3.4 Système de condamnation de l'accès :

Sans objet.

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

4.1 HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE ET SAS D'ACCES

Pas de hall d'entrée pour le bâtiment A, il s'agit de logements en duplex avec entrée donnant directement sur l'extérieur.

4.1.1 Sols des bâtiments B et C

Carrelage grés cérame format 30X60 cm, de marque NOVOCERAM ou équivalent, plinthes assorties ou carreaux coupés, minimum classé U4P3E2C1.

Tapis encastré au sol INTER GUARD GT de marque ALCAM ou ROM ou équivalent.

4.1.2 Parois des bâtiments B et C:

Parois revêtues de miroirs ou panneaux stratifiés ou mélaminé ou de revêtements décoratifs de marque LUTECE suivant plans de décoration.

4.1.3 Plafonds des bâtiments B et C:

Faux plafonds acoustiques suivant nécessité, peinture mate.

4.1.4 Eléments de décoration des bâtiments B et C:

Elément décoratif au mur avec inscription du nom de la résidence
Meuble étagère participative.

4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture des bâtiments B et C :

Ensemble comprenant porte 1 ou 2 vantaux, suivant plans, en acier thermo laqué ou aluminium avec vitrage de sécurité.
Système de fermeture décrit au paragraphe 2.9.6.3.

4.1.6 Boîtes aux lettres dans les halls des bâtiments B et C :

Modèle LANGUEDOC de marque DECAYEUX, finition thermo laquée en usine, ou équivalent.

Boîtes à colis partagées connectées de marque BOKS en location avec abonnement 3 ans pris en charge par ICADE.

4.1.7 Tableau ou écran d'affichage dans les halls des bâtiments B et C:

Ecran connecté de marque OECKO ou équivalent.

4.1.8 Chauffage :

Sans objet.

4.1.9 Equipement électrique dans les halls des bâtiments B et C:

Luminaires à LEDS, en plafond ou applique, encastrés ou non suivant cas, commandés par détection de présence ou horloge, suivant cas, niveau d'éclairage réglementaire.

4.2 PALIERS ET CIRCULATIONS ETAGES ET RDC

4.2.1 Sols :

4.2.1.1 Sols RDC des bâtiments B et C (le Bâtiment A n'a pas de circulation commune) :

Carrelage grès cérame dimension 30 x 60 cm avec plinthe assortie dito Hall.

4.2.1.2 Sols étages :

Moquette LES BEST DESIGN ou LES BEST S de marque BALSAN ou équivalent.
Plinthes bois à peindre.

4.2.2 **Murs :**

Parois revêtues de peinture acrylique satiné, couleur au choix du maître d'ouvrage.

4.2.3 **Plafonds :**

A RDC : Dito Hall.
Etages : Peinture mate.

4.2.4 **Éléments de décoration :**

Sans objet.

4.2.5 **Chauffage :**

Sans objet.

4.2.6 **Portes :**

Portes de circulation finition peinte et bloc porte en bois à âme pleine, conforme à la réglementation incendie, ferrage par paumelles et serrure bec de canne.
Quincaillerie : Béquillage double, ferme-porte conforme à la réglementation incendie et personnes à mobilité réduite.

Bâtis et portes de gaines techniques en bois finition peinture.

4.2.7 **Équipement électrique :**

Luminaires à LEDS, en plafond ou applique, encastrés ou non suivant cas, commandés par détection de présence, niveau d'éclairage réglementaire.
Une prise de courant sera installée dans la gaine technique à chaque étage.

4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL, SAS PARKING RDC

4.3.1 **Sols des paliers et sas :**

Béton brut

4.3.2 **Murs des paliers et sas :**

Béton brut

4.3.3 Plafonds des paliers et sas :

Béton brut et/ou isolation thermique en vigueur.

4.3.4 Portes d'accès :

Portes de circulation finition peinte et bloc porte en bois à âme pleine, conforme à la réglementation incendie, ferrage par paumelles et serrure bec de canne.

Quincaillerie : béquille double sur plaque modèle au choix du maître d'ouvrage.

4.3.5 Rampe d'accès :

En béton suivant plan architecte.

4.3.6 Equipement électrique :

Eclairage par luminaires à LEDS étanches déclenchés par détection de présence.

Blocs de sécurité autonomes disposés suivant réglementation.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols et paliers :

Au sous-sol : Béton brut

Au RDC : idem 4.2.1.1 (carrelage)

Aux étages : idem 4.2.1.2 (moquette)

4.4.2 Murs :

Du sous-sol au RDC : Brut de béton

Du RDC au R+4 : Projection de gouttelette fine

4.4.3 Plafonds :

Du sous-sol au RDC : Brut de béton ou recevant un isolant projeté

Du RDC au R+4 : Projection de gouttelette fine

4.4.4 Escaliers :

Du sous-sol au RDC : Béton brut avec prestations réglementaires aux normes PMR (nez de marches anti-dérapantes, contraste visuel, bandes podotactiles, etc...)

Du RDC au R+4 : Peinture sur marche et contremarche avec prestations réglementaires aux normes PMR (nez de marches anti-dérapantes, contraste visuel, bandes podotactiles, etc...)

4.4.5 Chauffage/Ventilation :

Sans objet

4.4.6 Eclairage :

Dito 4.3.6.

4.5 LOCAUX COMMUNS, LOCAUX TECHNIQUES

4.5.1 Garage à bicyclettes, voitures d'enfants :

Sol : Béton brut

Murs : Béton brut ou peinture de propreté sur isolant thermique.

Plafond : Béton brut ou isolant projeté selon cas.

Un point lumineux sur minuterie.

4.5.2 Buanderie collective :

Sans objet.

4.5.3 Séchoirs collectifs :

Sans objet.

4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien :

Local entretien à RDC du bâtiment C :

Sols : Carrelage antidérapant 20 x 20 cm

Parois : Carrelage mural sur 1.20m de ht en périphérie, peinture de propreté sur le reste

Plafonds : Peinture mate

Porte : finition peinte et à âme pleine, conforme à la réglementation incendie, ferrage par paumelles et serrure bec de canne.

Quincaillerie : bécuille double sur plaque modèle au choix du maître d'ouvrage.

4.5.5 Locaux sanitaires :

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 Locaux de stockage des déchets ménagers :

Sans objet.

Aire de dépose des ordures ménagères et tri sélectif extérieure, avec conteneurs semi-enterrés.

4.7.2 Local chaufferie :

Sans objet

4.7.3 Sous-station de chauffage :

Porte métallique, finition laquée, équipée d'une serrure à canon européen et d'un ferme-porte.

Mur : Béton brut,

Plafond : Béton brut et/ou isolation thermique.

Sols : Béton brut ou résine étanche selon cas.

Siphon de sol si nécessaire,

Eclairage par luminaires à LEDS étanches commandés, par interrupteur.

Blocs de sécurité autonomes disposés suivant réglementation.

4.7.4 Local des surpresseurs :

Sans objet

4.7.5 Local transformateur :

Sans objet

4.7.6 Local machinerie d'ascenseur :

Sans objet car la machinerie d'ascenseur est installée dans la gaine d'ascenseur

4.7.7 Local ventilation mécanique :

Local sans objet car le ou les caissons de VMC seront installés en toiture sur terrasse ou en combles.

4.8 CONCIERGERIE

Sans objet.

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS

Dessert tous les niveaux, y compris le sous-sol, accessible handicapés.

Digicode ou contacteur à clé intégré dans la cabine pour accès au sous-sol et sur le palier au sous-sol.

Revêtement sol : Dito Hall d'entrée,

Revêtement mural : miroir avec revêtement PVC ou stratifié au choix du maître d'ouvrage,

Eclairage en faux-plafond, barre d'appui, façades palières à peindre à tous les niveaux sauf RDC en inox.

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 Chauffage :

5.2.1.1 Production de chaleur :

Sous-station collective raccordée au réseau de chauffage urbain

5.2.1.2 Régulation automatique :

Dito 5.2.1.1.

5.2.1.3 Pompes:

Dito 5.2.1.1

5.2.1.4 Accessoires divers :

Sans objet.

5.2.1.5 Colonnes montantes :

Colonnes montantes accessibles en parties communes ou en gaines logements, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose éventuelle de compteurs (abonnement et pose à la charge de la copropriété).

5.2.2 Service d'eau chaude :

5.2.2.1 Production d'eau chaude :

Sous-station collective et ballons tampons ECS.

5.2.2.2 Réservoirs :

Dito 5.2.2.1.

5.2.2.3 Pompes :

Dito 5.2.2.1.

5.2.2.4 Comptage général :

Dito 5.2.2.1.

5.2.2.5 Colonnes montantes :

Colonnes montantes accessibles en parties communes ou en gaines logements, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose éventuelle de compteurs (abonnement et pose à la charge de la copropriété).

5.3 TELECOMMUNICATION

5.3.1 Téléphone :

Câblage complet de l'immeuble en attente raccordement par le concessionnaire.

Si techniquement possible suivant les prescriptions des opérateurs, raccordement de l'immeuble à la fibre via opérateurs téléphoniques.

5.3.2 Antennes TV et radio :

Installation collective avec antenne hertzienne.

5.4 EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Sans objet

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Sans objet

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 Comptages généraux :

Local commun prévu, selon plans architectes.

5.6.2 Surpresseur :

Sans objet.

5.6.3 Colonne montantes :

Colonne montantes accessibles en parties communes ou en gaines

5.6.4 Sous-comptages individuels :

Suivant nécessité.

5.7 ALIMENTATION GAZ

Sans objet

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptage des services généraux :

Dans local technique en sous-sol ou gaine technique du RDC.

5.8.2 Colonne montantes :

Colonne montantes en gaines techniques des paliers d'étages suivant prescriptions ENEDIS.

5.8.3 Comptages particuliers :

Comptage concessionnaire ou sous-comptages pour alimentation des ascenseurs et du sous-sol.

5.9 ALARME TECHNIQUES

A prévoir selon la réglementation (ascenseurs, VMC, relevage...).

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AU BATIMENT ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKING

6.1.1 Voirie d'accès :

Voirie en enrobé

6.1.2 Cheminements :

Cheminements en revêtement minéral type stabilisé ou grave concassée.
Parvis des entrées d'immeuble en revêtement minéral type béton qualitatif.

6.1.3 Parkings :

Revêtement minéral type enrobés ou perméable type parking végétalisé.

6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

Cheminements en revêtement minéral type stabilisé ou grave concassée, et parvis des entrées d'immeuble en revêtement minéral type béton qualitatif selon plan des aménagements extérieurs.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 Aires de repos :

Sans objet.

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs :

Plantations conformes au permis de construire et au plan d'Espaces Verts du Bureau d'Études VRD.

6.3.3 Engazonnement :

Conformément au permis de construire et au plan d'Espaces Verts du Bureau d'Études VRD.

6.3.4 Arrosage :

Robinet de puisage si besoin pour l'arrosage des espaces communs (localisation suivant plan).

6.3.5 Bassin décoratif :

Sans objet.

6.3.6 Chemins :

Chemins en stabilisé ou engazonnés suivant plan des aménagements extérieurs.

6.4 AIRE DE JEUX

Sans objet.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 **Signalisation de l'entrée des bâtiments B et C :**

Luminaire à LEDS en applique, suivant plans

6.5.2 **Eclairage des voiries :**

Par bornes ou candélabres, description et localisation suivant étude d'éclairage et plans VRD.

6.6 CLOTURES

6.6.1 **Sur rue :**

Sans objet.

Clôture simple torsion hauteur 1m doublée de haie en fond des jardins privatifs sur limite de propriété.

6.6.2 **Avec les propriétés voisines :**

Sans objet.

6.6.3 **Entre jardins privatifs :**

Clôture simple torsion hauteur 1m doublée de haie.

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 **Eau :**

Raccordement sur réseau public.

6.7.2 **Gaz :**

Sans objet.

6.7.3 **Electricité :**

Raccordement sur réseau public.

6.7.4 **Postes d'incendie, extincteurs :**

Les extincteurs seront disposés dans le parking du sous-sol et dans les locaux à risques suivant réglementation incendie.

6.7.5 Egouts :

Raccordement sur réseau public, avec poste de refoulement

6.7.6 Epuration des eaux :

Sans objet.

6.7.7 Télécommunication :

Raccordement sur la chambre Telecom de proximité.

6.7.8 Drainage du terrain :

Conformément aux préconisations du rapport de sol.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluie et ruissellement sur les terrains, espaces verts chemins, aires, cours et jeux :

Collecte et évacuation des eaux de pluie des toitures, des cheminements, des voiries et des espaces verts par regards à grille, caniveaux ou noues de faible profondeur, raccordés à des ouvrages de rétention-infiltration, suivant plans VRD.

Pas de raccordement sur réseau public, évacuation naturelle et vidange des ouvrages de rétention-infiltration par infiltration des eaux pluviales dans le sol perméable suivant rapport géotechnique et conformément au permis de construire.

Travaux modificatifs acquéreurs :

Les demandes de travaux modificatifs sont possibles jusqu'à l'ordre de service de démarrage travaux et après avis de l'architecte (étude de faisabilité). Les incidences financières sont à la charge des acquéreurs.

Des frais de dossier et d'études d'un montant de 300€ seront demandés pour toute demande de travaux modificatifs acquéreurs (hors liste d'options) nécessitant de modifier les plans. Le paiement devra être effectué par l'acquéreur au moment de la demande de travaux modificatifs.

Pour le RESERVATAIRE